L'assiette des Écoliers

N°19 – Février/Mars 2019

Véronique MARCHET
Première adjointe au maire
Présidente déléguée de la
Caisse des écoles publiques

L'alimentation, en particulier celle de nos enfants, est l'un des axes privilégiés dans la prise en compte, à l'échelle de notre ville, de la démarche de développement durable pour Arnaud ROBINET, maire de Reims. Privilégier un approvisionnement en produits bio et locaux entre dans cette logique. L'objectif de la municipalité est de poursuivre dans cette voie en augmentant, d'année en année, la part des produits servis issus de l'agriculture biologique et de saison via les circuits courts. La lutte contre le gaspillage alimentaire est un autre élément de la démarche environnementale, tout comme le soin porté à la valorisation des déchets.

Véronique MARCHET nous parle du contenu de cette restauration scolaire durable et qualitative.

C'est autour des valeurs du développement durable que nous avons fait de véritables choix de qualité des repas servis, avec le travail de matières brutes et de saison (réception de légumes et fruits frais tous les jours). Le développement de l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts, de la réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets issus des repas.

Nous nous sommes repenchés sur notre cuisine centrale, que nous avons rénovée en 2017. Le remplacement des gros équipements de cuisine par du matériel révolutionnaire a réduit considérablement les consommations quotidiennes en eau et en énergie électrique. Aussi, le secteur lingerie a été doté d'une nouvelle machine à laver. Celle-ci est raccordée à un tout nouveau système de diffusion de produits lessiviels moins agressifs à l'égard du personnel et plus respectueux de l'environnement.

Également sur nos fournisseurs car conformément à nos valeurs de proximité régionale, nous développons une politique d'achat local. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à nous fournir auprès de nombreux partenaires de la région, ce qui outre la qualité des produits, permet de réduire la distance des approvisionnements.

La formation du personnel, en cuisine comme au service ou aux achats pour le sensibiliser à l'alimentation durable, et en parallèle aux recettes innovantes comme la cuisson des viandes à basse température, qui accroit ainsi la qualité gustative des aliments et réduit le gaspillage… Tout cela se fait progressivement ! Il faut aller avant tout vers la qualité, le vertueux, nous cherchons sans cesse à nous améliorer. Je ne manque jamais de dire à mes équipes **« soyez fiers de ce que vous faites pour nos enfants ! ».**

DES ACTIONS CONCRÈTES

Barquettes recyclables

Des barquettes 100 % recyclables en pure cellulose sont utilisées par la cuisine centrale. Elles sont fabriquées à Sainte-Ménéhould dans la Marne.
À noter que nous consommons entre 270 000 et 300 000 barquettes par an. Elles sont aujourd'hui généralisées pour la distribution de tous les aliments.

Bio-déchets valorisés

Un marché de collecte, de transport et de valorisation des bio-déchets de la cuisine centrale est opérationnel depuis 2017. Ce n'est pas moins de 9 à 10 tonnes par an de déchets qui sont traités. Cette solution locale est mise en place par l'entreprise Véolia.

La qualité dans les assiettes

22 % de produits bio ou provenant de circuits courts.

Aliments bio

Tous les jours : le pain bio (rémois)
Régulièrement : les carottes, les betteraves, les lentillons de Champagne, le céleri, les pommes et les yaourts.

Filières locales

Les pommes et les poires sont essentiellement originaires des Ardennes. Le porc provient principalement de la plaine champenoise, et le pain rémois.

Des affiches anti-gaspi dans les restaurants scolaires…

Reims Contact : 03 26 77 78 79
Pour signaler les absences par courriel : facturationfamilles@reims.fr
Les agents d'accueil « Le 21 rue du Temple » vous accompagnent dans vos démarches du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Retrouvez les menus sur www.reims.fr/espace-famille ou accédez directement au site en flashant ce QR code.

Caisse des écoles publiques de Reims

Reims.fr

DES ACTIONS CONCRÈTES (suite)

Partenariat avec la Banque alimentaire de la Marne

Souhaitant renforcer son implication locale et son rôle social, la Ville a décidé de soutenir la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) et de mettre en place, au niveau local, un partenariat en don de denrées.

La Caisse des écoles a signé en janvier 2014 une convention de partenariat avec la banque alimentaire. Celle-ci crée un cadre juridique visant à permettre la récupération des excédents non distribués et n'ayant pas subi de rupture de la chaine du froid dans les offices de restauration scolaire. Ce partenariat permet à la banque alimentaire d'accroître l'aide concrète apportée aux familles en difficulté économique et à la Caisse des écoles d'éviter le gaspillage des denrées alimentaires propres à la consommation humaine en remettant à la banque alimentaire, dans le strict respect de la législation, les produits autorisés à la collecte.
Il s'agit essentiellement des fruits et des produits laitiers non consommés.

la Ville met à votre disposition plusieurs moyens de paiement pour régler votre facture de restauration scolaire

TRANQUILLITÉ, FACILITÉ, DISPONIBILITÉ... C'EST VOUS QUI CHOISISSEZ !

CE DÉPLIANT EST À VOTRE DISPOSITION !

LE PAIEMENT EN LIGNE

OÙ VOUS VOULEZ, QUAND VOUS VOULEZ !

Vous pouvez choisir de régler votre facture avec votre carte bancaire sur notre site internet : https://espace-famille.reims.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?
Vous réglez votre facture en quelques clics, avec votre carte bancaire. Une fois le paiement effectué, vous recevrez une confirmation de paiement et votre carte bancaire sera débitée du montant réglé.

VOS AVANTAGES
- Où que vous soyez, vous pouvez régler votre facture 24h/24 et 7j/7
- Plus besoin de vous déplacer, vous n'avez plus besoin de timbre ni de chèque : un gain de temps considérable !
- Une opération simple et rapide : en quelques clics, votre facture est réglée.

COMMENT SOUSCRIRE ?
Pour régler votre facture en ligne, aucune démarche n'est nécessaire.
À réception de votre facture, rendez-vous sur https:/espace-famille.reims.fr avec votre carte bancaire.

Le site de paiement est simple, pratique et sécurisé !

LA MENSUALISATION

MAITRISEZ VOTRE BUDGET !

La mensualisation vous permet de lisser votre facture de restauration scolaire tout au long de l'année : votre budget est maîtrisé.

COMMENT ÇA MARCHE ?
Nous vous proposons un échéancier mensuel, basé sur le nombre de repas maximum, précisant la date et le montant des prélèvements. Les mensualités sont prélevées tous les 5 du mois sur votre compte bancaire d'octobre à juillet, avec régularisation au mois d'août pour la prise en compte des absences.

VOS AVANTAGES
- Vous maitrisez votre budget restauration scolaire
- Vous connaissez exactement la date et le montant du prélèvement sur votre compte bancaire.
- Vous n'avez rien à faire pour régler votre facture : vos mensualités sont automatiquement prélevées sur votre compte bancaire.

COMMENT SOUSCRIRE ?
Retournez-nous le contrat de mensualisation et le mandat de prélèvement dûment complétés, signés et accompagnés de votre RIB. Les formulaires sont téléchargeables sur www.reims.fr

CONDITIONS
L'adhésion au service de mensualisation se fait pour l'année scolaire.
L'enfant doit être inscrit en restauration scolaire 4 jours par semaine toute l'année scolaire. L'enfant n'est pas en garde alternée.

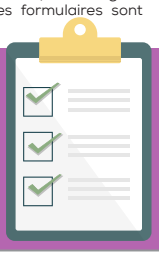

LE PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE

OPTEZ POUR LA TRANQUILLITÉ !

Avec le prélèvement à l'échéance, vous ne vous inquiétez plus du règlement de votre facture de restauration scolaire : son montant est directement prélevé sur votre compte bancaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?
Lorsque vous recevez votre facture, vous n'avez rien à faire : le Guichet unique s'occupe de tout ! Le montant de votre facture est prélevé directement sur votre compte, à échéance de votre facture. La facturation est faite en fin de chaque période scolaire, de vacances à vacances : pendant les vacances de Toussaint, Noël, hiver printemps et été, vous recevez un échéancier de prélèvements. La reconduction du contrat se fait automatiquement d'année en année.

VOS AVANTAGES
- Vous avez l'esprit libre : plus besoin de penser au règlement de votre facture.
- Vous ne perdez pas de temps : votre règlement est effectué sans timbre ni enveloppe.
- Vous pouvez changer d'avis : vous pouvez demander l'arrêt du prélèvement automatique à tout moment, par courriel : facturationfamilles@reims.fr ou sur simple courrier ou au 21 rue du Temple à Reims.

COMMENT SOUSCRIRE ?
Vous pouvez souscrire tout au long de l'année.
Retournez-nous le contrat de prélèvement à l'échéance et le mandat de prélèvement dûment complétés, signés et accompagnés de votre RIB. Les formulaires sont téléchargeables sur www.reims.fr
Vous pouvez vous rendre au 21 rue du Temple à Reims.

TRÈS IMPORTANT!

INSCRIPTION SCOLAIRE 2019

À l'école, au périscolaire, à la restauration scolaire, si votre enfant est déjà inscrit à une école publique de Reims et qu'il fréquente cette année le périscolaire ou la restauration scolaire :

L'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 SE FAIT AUTOMATIQUEMENT

ATTENTION !
Conditions d'inscription pour la rentrée 2019/2020 : l'accès sera possible uniquement aux familles à jour du paiement de leurs factures de la restauration scolaire.

Comment ça marche ?

Vous allez recevoir un courrier vous proposant la réinscription automatique de votre enfant pour l'année scolaire 2019/2020. Vous aurez la possibilité de procéder à certaines modifications dans le formulaire joint au courrier. Il vous suffit ensuite de le retourner **impérativement avant le 5 juillet 2019 17 h**

RENSEIGNEMENTS REIMS CONTACT : 03 26 77 78 79

Ville de Reims - Dépôt légal : JANVIER 2019 - Tirage : 7 000 ex.
Ne pas jeter sur la voie publique.
Rédactrice en chef : Pascale Doré - Création : Jus de Citron - Crédits iconographiques to : Ville de Reims, Freepik